

LA DOCTRINE CATHOLIQUE

SUR LES QUESTIONS SOCIALES

Analyse du livre intitulé : " Association chrétienne des Honnêtes Gens sur le terrain des affaires," et dû à la plume du T. R. P. LUDOVIC DE BESS, capucin.

DEUXIEME PRINCIPE

IL EST DÉFENDU DE COOPÉRER AU MAL, ET COMMANDÉ DE COOPÉRER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, AU BIEN FAIT PAR LE PROCHAIN.

(Suite)

DE LA COOPÉRATION AU BIEN. *Noli prohibere benefacere eum qui potest: Si vales, et ipse benefac.* Gardez-vous d'empêcher de faire le bien celui qui en est capable. Si vous le pouvez, faites-le de votre côté. (Prov. c. 3, v. 27).

Saint Paul écrit à Tite (c. 3, v. 1) : " Avertis les fidèles qu'ils doivent se tenir prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres." Il dit à Timothée (2e ép., c. 3, v. 17) : " L'homme de Dieu, c'est-à-dire le chrétien, doit se rendre parfait en cherchant dans l'Ecriture la connaissance de la justice, afin qu'il soit suffisamment instruit pour faire toute sorte de bien." " Il enseigne dans l'Épître aux Hébreux (c. 10, v. 24) : " Que les chrétiens doivent s'ex-citer à l'envi, par une noble concurrence, à la pratique de la charité et des bonnes œuvres." " C'est par là, dit-il à Tite (c. 2, v. 14), que le peuple doit se rendre agréable à Dieu, c'est en ayant la passion des bonnes œuvres."—Parlant des qualités que doit avoir une veuve, parvenue à l'âge de 60 ans, pour être nommée diaconesse, il veut qu'on examine si elle peut offrir en témoignage ses bonnes œuvres et non pas quelques œuvres isolées, mais il faut qu'elle n'ait jamais refusé de faire le bien dont elle était capable : " *Si omne opus bonum subsecuta est.*" (1 Tim., c. 5, v. 18).

Dans cette matière, il n'est pas permis de modérer ses désirs. Il faut vouloir devenir riches en bonnes œuvres (1 Tim., c. 6, v. 18) ; loin d'avoir peur de l'ABONDANCE, il faut la rechercher : *Ut ABUNDETIS in OMNE opus bonum* (2 Cor., c. 9, v. 8). " *In OMNI opere bono fructificantes* (Col. c. 1, v. 10).

L'ambition, condamnée partout ailleurs, est ici parfaitement légitime, elle est même commandée. Saint Paul

(Voir *Petite Revue*, numéros des mois de juillet et août, pages 277 et 206).